

Bachelor  
en Sciences  
de l'Éducation

**Admission pour l'année  
d'études 2019-2020**

**Zulassung für das  
Studienjahr 2019-2020**

[Track 1]

# **Les dispositions d'admission se basent sur les textes officiels suivants:**

## **Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg**

### **Titre IV - Organisation de l'enseignement et de la recherche**

#### **Chapitre Ier - Enseignement**

#### **Section II - Accès et admission**

#### **Art. 32. Accès aux études**

(1) L'accès aux études menant au grade de bachelor est ouvert aux détenteurs :

1° d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ;

2° du diplôme d'accès aux études supérieures luxembourgeois ;

3° de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions.

Les détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de technicien ayant réussi tous les modules préparatoires prescrits tels que visés par l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, ainsi que les détenteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent au diplôme de technicien par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions sont admissibles aux programmes de formation dans la spécialité correspondante qui mènent au grade de bachelor.

## **Règlement des études de l'Université du Luxembourg**

**(13 septembre 2018)**

### **Chapitre 1. Admission aux études**

#### **Art. 1. Demande d'admission**

(1) Toute personne peut soumettre, pour son propre compte, une demande d'admission à un ou plusieurs programmes d'études de l'Université du Luxembourg (ci-après désignée par « Université ») visés à l'article 31, paragraphes 1<sup>er</sup> et 2, à l'article 35, paragraphe 1<sup>er</sup>, et à l'article 37, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la Loi. Les demandes d'admission sont soumises pour le prochain semestre universitaire pour lequel le programme concerné accepte de nouveaux étudiants. Le nombre maximum de programmes d'études et de filières pour lesquels des demandes d'admission simultanées peuvent ainsi être soumises est de trois (3). Les directeurs de programme concernés sont informés des demandes d'admission multiples.

## Admission pour l'année d'études 2019-2020

La formation du *Bachelor en Sciences de l'Éducation* ne recrute qu'un nombre limité d'étudiants. La sélection se fait suivant la procédure d'admission reprise ci-dessous.

### Qui?

Tous les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires (enseignement secondaire classique et secondaire général) ou d'un diplôme étranger, reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation Nationale luxembourgeois. Le Ministère de l'Éducation Nationale, Service de la reconnaissance des diplômes est à contacter pour toute question concernant l'homologation d'un diplôme étranger (reconnaissance@men.lu).

### Quand?

9 juillet 2019

### Quoi?

En complément à la demande d'admission, les candidats (même ceux qui passent par une procédure de *validation des acquis*) devront se soumettre à des épreuves écrites comprenant un questionnaire à choix multiples. Cet examen d'entrée aura lieu le 9 juillet 2019. L'examen-concours d'admission est nécessaire afin de maintenir la qualité du programme BScE et de garantir que les diplômés du programme disposent des connaissances et des ressources requises pour enseigner à l'école fondamentale.

L'examen se compose de 6 parties:

- Partie 1 : connaissances mathématiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en mathématiques requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.
- Partie 2 : connaissances scientifiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en sciences requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.
- Parties 3, 4, et 5 : épreuve de compréhension écrite : cette partie consiste en plusieurs textes rédigés en anglais, français, allemand et luxembourgeois. Pour chaque texte, le candidat devra répondre à environ 5 questions servant à évaluer ses capacités de lecture et de compréhension. L'épreuve de français et l'épreuve d'allemand comporteront également des éléments relatifs à la maîtrise formelle de la langue.

Une 6<sup>ième</sup> partie recueille des informations générales sur le candidat et ses expériences. Cette partie n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen. Cette partie **obligatoire** doit être complétée en ligne avant le 24 mai 2019 à 12H00.

### Inscription:

La période d'inscription pour l'admission au BScE de l'année académique 2019-2020 débute le 01 mars 2019 jusqu'au 10 mai 2019 à 12H00. Veuillez noter que les demandes incomplètes ou introduites hors délai ne seront pas prises en considération.

[www.bsce.uni.lu/admission](http://www.bsce.uni.lu/admission)

## Zulassung für das Studienjahr 2019-2020

Der Studiengang *Bachelor en Sciences de Éducation* nimmt jedes Jahr eine begrenzte Anzahl an Studierenden auf. Die Zulassung erfolgt entsprechend den untenstehenden Bestimmungen.

### Wer?

Die Bewerber müssen ein/e Allgemeine Hochschulreife / Zertifikat / Diplom / Baccalauréat einer luxemburgischen Schule oder einen als gleichwertig anerkannten Abschluss einer Schule eines anderen Landes vorlegen. Das luxemburgische Bildungsministerium (Service de la reconnaissance des diplômes) ist für alle Fragen zur Anerkennung von ausländischen Diplomen zuständig (reconnaissance@men.lu).

### Wann?

9. Juli 2019

### Was?

Zusätzlich zum Antrag auf Zulassung müssen die BewerberInnen (auch die Studierenden, die sich über eine *validation des acquis* bewerben möchten) einen schriftlichen Multiple-Choice-Test absolvieren. Diese Zulassungsprüfung "examen-concours d'admission" findet am 9. Juli 2019 statt. Die Prüfung ist notwendig um die Qualität des BScE-Studiengangs aufrechtzuerhalten und sicherzustellen, daß die Absolventen dieses Studiengangs über die erforderlichen Kenntnisse für eine Berufslaufbahn als Grundschullehrer verfügen.

Die Prüfung besteht aus 6 Teilen:

- Teil 1 : Mathematische Sachkenntnis: Mit diesem Teil sollen die Mathematikkenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.
- Teil 2 : Naturwissenschaftliche Sachkenntnis: Mit diesem Teil sollen die naturwissenschaftlichen Kenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.
- Teil 3, 4, und 5 : Leseverständnis: Diese Teile bestehen aus mehreren Textpassagen in englischer, französischer, deutscher und luxemburgischer Sprache. Zu jeder Textpassage werden ungefähr 5 Fragen gestellt, mit denen das Lese- und Sprachverständnis bewertet werden sollen. Der französische Teil und der deutsche Teil beinhalten ebenfalls Elemente zum Messen der formalen Sprachkompetenz.

Zusätzlich werden in einem 6<sup>ten</sup> Teil allgemeine Informationen über den Hintergrund und die Erfahrungen der Prüfungskandidaten erhoben. Dieser Teil fließt nicht in die Bewertung der Zulassungsprüfung ein, ist aber notwendig, um die Gültigkeit und Zuverlässigkeit der Prüfung festzustellen. Dieser **obligatorische** Teil muss online vor dem 24. Mai 2019 um 12:00 ausgefüllt werden.

### Einschreibung:

Zeitraum für die Einschreibung zum Zulassungsverfahren 2019-2020 ist vom 1. März 2019 bis 10. Mai 2019 um 12H00. Bitte beachten Sie, daß unvollständige oder zu spät eingereichte Unterlagen nicht bearbeitet werden.

[www.bsce.uni.lu/admission](http://www.bsce.uni.lu/admission)

## **La validation des acquis de l'expérience se fait conformément à l'article 33, paragraphe 2 de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg:**

### **Règlement des études de l'Université du Luxembourg (13 septembre 2018)**

#### **Art. 10. Validation des acquis de l'expérience en vue de justifier une partie des connaissances et compétences exigées par un programme d'études**

(1) Tout candidat sélectionné à un programme d'études, comme tout étudiant inscrit à un tel programme, peut soumettre une demande pour la validation des acquis de l'expérience en vue de justifier une partie des connaissances et compétences exigées par le programme concerné. Une telle demande de validation des acquis de l'expérience déclenche la procédure correspondante, conformément à l'article 33, paragraphe 2, de la Loi.

#### **A. Procédure de l'Université**

En cas de réussite à l'examen-concours, une éventuelle demande de validation des acquis de l'expérience peut être adressée pour le **31 août 2019** à l'adresse suivante:

Université du Luxembourg  
FLSHASE - Campus Belval - Maison du Savoir  
Direction du Bachelor en Sciences de l'Éducation  
2, Avenue de l'Université  
L-4365 Esch-Belval

La procédure à respecter est consultable sur le site web de l'UL <http://www.bsce.uni.lu/VAP> .

Le dossier doit comprendre :

1. une lettre de motivation ;
2. conformément au syllabus en ligne du BScE, la liste des cours dont vous souhaitez être dispensé(e) selon le formulaire suivant: Demande de dispense disponible sur le site web de la formation ;
3. l'extrait du syllabus (de l'institution d'origine) renseignant le cours que vous souhaitez faire valoir ;
4. des copies de vos diplômes respectivement formations suivies dans le cadre de vos études supérieures ou universitaires.

La décision du jury vous sera communiquée par écrit **avant le 15 septembre**.

## Chronologie de l'admission 2019

### Zeitlicher Ablauf der Zulassung 2019

<b>01.03.2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des inscriptions</li> <li>• Beginn der Einschreibungen</li> </ul>
<b>23.03.2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Open Day</li> <li>• Journée portes ouvertes de l'Université du Luxembourg</li> <li>• Tag der offenen Tür an der Universität Luxemburg</li> </ul>
<b>10.05.2019 à 12H00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernier délai pour l'envoi de la demande d'admission</li> <li>• Stichtag zur Einsendung der Bewerbungsunterlagen</li> </ul>
<b>24.05.2019 à 12H00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernier délai pour compléter en ligne les informations générales (6<sup>e</sup> partie obligatoire de l'examen)</li> <li>• Stichtag zum Online-Ausfüllen der allgemeinen Informationen (6<sup>ter</sup> obligatorischer Teil des Examens)</li> </ul>
<b>07.06.2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception de l'invitation écrite à l'examen-concours d'admission envoyée aux personnes éligibles</li> <li>• Erhalt der schriftlichen Einladung zum Examen für diejenigen Kandidaten, die die Zulassungsbedingungen erfüllen</li> </ul>
<b>09.07.2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen-concours d'admission au Campus Belval</li> </ul>
<b>31.07.2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception de l'avis concernant les décisions d'admission</li> <li>• Erhalt der schriftlichen Mitteilung der Zulassungsbescheide</li> </ul>

## Exemples du test

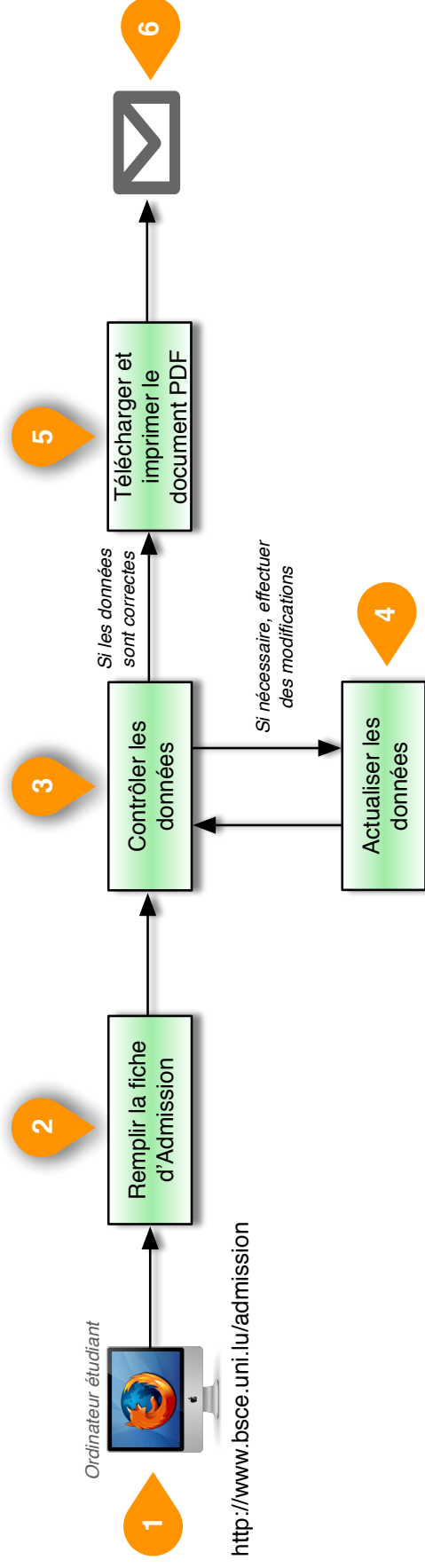
### Testbeispiele

<p>Vous avez la possibilité de consulter plusieurs exemples issus des épreuves d'admission des dernières années en consultant la page web suivante:</p>	<p>Sie haben die Möglichkeit sich mehrere Beispiele aus den Zulassungsexamen der letzten Jahre anzusehen indem sie folgende Webseite besuchen:</p>
<p><a href="http://bsce.assessment.lu">http://bsce.assessment.lu</a></p>	

# Fiche d'admission 2019

Bachelor en Sciences de l'Education

**Le formulaire d'inscription à l'admission sera disponible à partir du 01.03.2019 !**



- 1 Ouvrez votre navigateur Internet et allez à <http://www.bsce.uni.lu/admission>
- 2 Entrez toutes les informations requises.
- 3 Contrôlez vos données. Si tout est correct, le système va vous diriger automatiquement vers l'étape 5. Si vous devez modifier les informations enregistrées, le système va vous diriger vers l'étape 4.
- 4 Si vous avez fait des modifications, contrôlez encore une fois vos données dans l'étape 3.
- 5 Si toutes vos données sont correctes, vous allez pouvoir télécharger la fiche d'admission remplie en format PDF.
- 6 Après avoir téléchargé ce document, imprimez-le. Signez le document et envoyez-le, ensemble avec tous les documents supplémentaires requis (indiqués à la page 2 du document pdf), à l'adresse suivante :

Université du Luxembourg, Campus Belval, Maison du Savoir  
Admission BScE - Track 1  
2, Avenue de l'Université, L-4365 Esch-Belval

La date de clôture des inscriptions est le **10.05.2019: 12H00**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de s'inscrire.  
Si vous avez des questions supplémentaires, merci d'envoyer un email en précisant votre matricule à : [admission.bsce@uni.lu](mailto:admission.bsce@uni.lu)